

Résolution n°3 de l'AG de l'AVECIN du 14 avril 2010

**« Pour des classes obligatoirement multi-âge
en 1^{ère} année et 2^{ème} année du premier cycle »**

Considérant, suite à la possibilité octroyée par la LEO de constituer des classes « mono-âge » lors des deux premières années du premier cycle (article 67) :

1. que la pratique du cycle « multi-âge » rejoint les modèles d'interactions sociales et cognitives développés par plusieurs auteurs (notamment : Abrami et al., 1996 ; Barblan, 1997 ; Lamy, 2003 ; Collot 2004) ;
2. que la construction des apprentissages ne repose pas uniquement sur l'enseignant et que de fréquentes occasions d'interagir permettent aux élèves d'âges et de capacités différentes d'optimiser leurs savoirs mutuels ;
3. que l'hétérogénéité des classes multi-âge est un facteur de coopération constructive et promeut le développement de compétences sociales fondamentales qui sont primordiales en début de scolarité.

***L'Association Vaudoise des Enseignant-es du Cycle Initial (AVECIN),
réunie le 14 avril en assemblée générale :***

- ***exige que soit stipulé dans la LEO, l'obligation pour les classes de 1^{ère} année et de 2^{ème} année du premier cycle primaire d'être groupées en classe multi-âge.***